



Communiqué de presse

L'Office national des forêts (ONF) et le Parc national de forêts mutualisent leurs missions

Le Parc national de forêts et l'Office national des forêts (ONF) unissent leurs moyens et leurs compétences pour renforcer leur action sur le territoire du Parc national.

Les forêts publiques constituent un socle pour le Parc national de forêts, puisqu'elles représentent 87 % de son cœur (zone réglementée de protection forte). L'ONF en tant que gestionnaire des forêts publiques, est donc fortement impliqué dans le Parc national et ce sont l'équivalent de 12 personnes à temps plein qui sont concernés par la mutualisation des missions.

Cette organisation inédite permet de renforcer la mise en œuvre de 6 grandes missions :

- l'intégration d'une **trame de naturalité** (zones sans interventions, très gros arbres maintenus au titre de la biodiversité...) dans la gestion forestière ;
- le développement d'une **gestion cynégétique d'excellence**, afin de maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ;
- la surveillance et la **protection de l'environnement** ;
- l'accueil du public et la contribution à la **mobilisation citoyenne** ;
- la participation à l'**étude** des espèces et habitats naturels ;
- l'**éducation à l'environnement** et au développement durable.

A cheval entre la Haute-Marne et la Côte-d'Or, le Parc national de forêts fait appel à des agents de l'ONF des deux agences territoriales Bourgogne-Est et Haute-Marne qui sont concernés par la mutualisation des missions.

Grâce à la mise en commun de moyens, le Parc national bénéficiera de l'expertise naturaliste de l'ONF, de sa connaissance des écosystèmes forestiers et de leur gestion et de son expérience en matière de gestion cynégétique. De leur côté, les agents de l'ONF travailleront aux côtés des équipes du Parc national pour la réalisation de ces missions. La mutualisation de ces missions leur permettra de renforcer les mesures de conservation de la biodiversité dans le quotidien de la gestion sylvicole, par des mesures spécifiquement adaptées aux habitats et aux espèces présents.



Ce partenariat permettra au Parc national de forêts de développer ses actions en faveur de la mobilisation citoyenne, de l'éducation à l'environnement et au développement durable, avec des interventions dans les écoles. L'accueil de classes en forêts se fera en lien avec les enseignants engagés dans des projets pédagogiques autour de la protection de la nature ou encore l'accueil du public. Lors de missions de surveillance, les agents de l'ONF iront au contact du public afin de le sensibiliser au respect de l'environnement.

Des études naturalistes seront conduites pour améliorer les connaissances relatives aux espèces et aux habitats naturels emblématiques du Parc national, comme la Cigogne noire, les différentes espèces de chauve-souris, ou certains types d'écosystèmes forestiers.

A l'occasion de la signature de la convention de collaboration entre l'ONF et le Parc national de forêts, les directeurs de l'ONF et du Parc national de forêts vous convient à un point presse qui se tiendra :

**le 28 septembre à 15h00
à la Mairie d'Arc-en-Barrois**

Contacts presse

Pour le Parc national de forêts :

Catherine Jacquin

Tél : +33 (0)3 25 31 62 35

Courriel : catherine.jacquin@forets-parcnational.fr

Pour l'Office national des forêts :

Frédérique De la Gorce

Tel : +33 (0)6 23 24 61 61

Courriel : frederique.de-la-gorce@onf.fr

